

Le greffier donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Après discussion, sur la décision du Président, telle que rapportée au procès-verbal, M. Campbell propose l'adoption du procès-verbal. La proposition est adoptée sur division.

Au nom du sous-comité désigné pour préparer l'agenda, M. Factor soumet le rapport suivant:—

Le sous-comité désigné pour préparer l'agenda, recommande:

1. Qu'un fonctionnaire du ministère de la Justice soit requis d'assister à la prochaine réunion de ce Comité pour produire les lois ou statuts qui régissent actuellement la situation de Président de la Chambre des communes et en particulier les droits, prérogatives, privilèges, juridiction et devoirs exercés par le Président, pendant la période qui peut s'écouler entre la dissolution de la Chambre des communes et la réunion d'un nouveau Parlement, surtout dans les circonstances suivantes,—

(a) Le Président de la Chambre est défait et le Gouvernement, maintenu,

(b) Le Président de la Chambre est élu et le Gouvernement, défait,

(c) Le Président de la Chambre est défait et le Gouvernement, défait.

2. Que le Greffier de la Chambre, Arthur Beauchesne, C.R., L.L.D., soit requis d'assister aux réunions du Comité et rendre témoignage sur la situation des greffiers, officiers, messagers ou autres personnes attachés à la Chambre des communes et reconnaître

(a) les fonctionnaires permanents,

(b) les fonctionnaires temporaires,

(c) ceux dont les fonctions sont d'un caractère sessionnel.

Le tout respectueusement soumis.

((Signé) S. FACTOR.

Sur proposition de M. Lawson,

*Il est résolu*,—Que le rapport soit modifié par l'addition du nom de M. F. Gregg, Sergent d'Armes, à la liste des témoins suggérés par le sous-comité.

Sur proposition de M. Bothwell,

*Il est résolu*,—Que le rapport du sous-comité, tel que modifié, soit adopté.

Sur proposition de M. Cahan,

*Il est ordonné*,—Qu'il soit imprimé 500 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française du procès-verbal des délibérations et témoignages.

Sur proposition de M. Turgeon, le Comité ajourne pour se réunir le 18 juin, à 11 heures du matin.

R. ARSENAULT,

*Greffier du Comité.*